

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres { présents : 13 absents : 7
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 14 février 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-02

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme C du FACÉ 2024 (totalité, programme ER 2024)**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



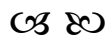
M. le Président rappelle que, pour le sous-programme C du FACÉ (CE / effacement à but esthétique) dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 699 375 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des quatre opérations suivantes dans le programme ER 2024 :

AR Prefecture

017-251702197-20250131-B2025_02-DE
Reçu le 14/02/2025

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER151-1006	L'Eguille	Rue du Temple	170 700
ER166-1013	Forges	Puydrouard	121 000
ER358-1003	St-Mandé-sur-Brédoire	Route d'Aulnay	102 300
ER397-1020	St-Savinien	Avenue de Verdun	305 375
Total			699 375



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*